

EDITORIAL

Chères consœurs, chers confrères,

Qui se souvient du « rapport BOUTON » de 2002 dont l'introduction commençait par cette phrase : « *l'économie de marché fondée sur la libre confrontation de l'offre et de la demande et, sur le plan international, sur la liberté des échanges a démontré sa supériorité par rapport à tout autre mode d'organisation économique. Elle doit avoir pour corollaire des mécanismes de régulation efficaces* ».

Il y a quelques semaines l'UIMM, aujourd'hui la SOCIETE GENERALE et demain...
Quelles mesures préconisées par ce rapport ont été suivies d'effets réels pour la gouvernance ?
Si ce n'est pour notre corps professionnel d'avoir généralisé la pratique des appels d'offres et
laisser se pratiquer un co-commissariat trop souvent déséquilibré alors que tous les contrôles
significatifs devraient faire l'objet d'un double examen (cf. avis du H3C du 22 novembre 2007,
consultable sur le site de votre CRCC).

Ces affaires entretiennent une crise de confiance perpétuelle de l'épargnant, du citoyen envers
le monde des affaires et le microcosme des décideurs. De plus ces situations mettent
les commissaires aux comptes en position de « fusibles » et l'histoire récente a montré qu'en
quelques jours un cabinet international pouvait disparaître.

Dans ces conditions, la priorité pour notre profession est-elle la réforme du code de
déontologie et la mise en place d'une norme d'exercice professionnel relative aux diligences
directement liées à la mission (DDL) ?

Ou bien alors :

- Une politique ambitieuse et déterminée d'accès à la profession, le futur diplôme d'audit
légal sera un formidable vecteur de communication,
- Un apport pédagogique à l'ensemble des professionnels grâce aux guides d'application,
qui devaient sortir..., ne sortent plus..., vont-ils sortir un jour ?
- Un vaste programme de formation qui ne se réduit pas à la seule habilitation du catalogue
national de formation pour la validation de nos 40 heures annuelles obligatoires,
- Un programme de contrôle qualité consensuel avec le H3C qui s'appuiera sur l'expérience,
l'indépendance et le savoir faire des compagnies régionales afin d'éviter le regroupement sur
quelques cabinets des mandats d'intérêt public (voir l'article sur la situation en Italie page 4).

Reste l'essentiel au plan institutionnel, la communication pour laquelle la profession a la plus
grande liberté d'action. Communiquons sur notre indépendance, notre pluralité d'exercice
professionnel, nos prérogatives en matière d'alerte, de prévention et de révélation, sur notre
rôle déterminant en matière de régulation.

Nous demanderons au premier Conseil National de 2008 comme nous l'avions fait au pre-
mier Conseil National de 2007 un véritable budget et la définition d'actions pour la commu-
nication institutionnelle au bénéfice de tout le corps professionnel.

La partie intérieure de ce Vite Lu sera consacrée au bilan de demi-mandature ainsi qu'au plan
d'actions 2008 décidé par votre dernier Conseil Régional.

Très confraternellement.



Jean-François PLANTIN

➤ Bilan
de demi-mandature
p. 2/3

➤ Plan d'actions 2008
p. 4

➤ Compte-rendu
de la rencontre
de la CRCC PARIS
avec l'ORDRE
des DOTTORI
COMMERCIALISTI
p. 5/6



BILAN DE DEMI-MANDATURE

Vous nous avez redonné fin 2006, votre confiance pour deux années, il est légitime que je puisse au nom du Conseil Régional vous rendre compte des actions qui ont été menées par votre Compagnie.

2007 a d'abord été une transition réussie entre une équipe sortante et une nouvelle majorité qui au premier Conseil Régional de 2007 a approuvé à l'unanimité le budget et les actions à mener. C'est aussi la transition réussie entre deux Présidents et je tiens à remercier publiquement Bernard LELARGE pour son aide et ses conseils avisés. Président de la CRCC de Paris, c'est 1200 à 1500 heures de travail par an, c'est une charge et un honneur de servir la profession, d'être soutenu par une équipe disponible chaque fois qu'il le faut pour les consœurs et les confrères.

2007 fut le travail d'une équipe, je tiens à remercier les membres de mon bureau et les conseillers régionaux qui n'ont économisé ni leur temps, ni leur énergie pour préparer, réaliser le programme et les actions.

2007 a vu également l'embauche d'un directeur à la CRCC de Paris, pour suppléer au départ en retraite de notre plus ancienne assistante et pour créer la direction la plus opérationnelle possible aux côtés du Président. De même, nous avons embauché une juriste en mars 2007 pour créer un poste à plein temps dédié aux réponses techniques et juridiques.

En 2007, grâce aux animations de secteurs à Paris et dans l'ensemble des départements, j'ai eu avec vos élus, le plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur les sujets au cœur de l'actualité, nous avons pu ainsi traiter :

- Des normes d'exercice professionnel,
- De la justification des appréciations dans le rapport général,
- Du guide d'exercice professionnel,
- Du contrôle qualité en invitant tous les CAC et leurs collaborateurs directement concernés par le contrôle en 2007.

J'ai souhaité multiplier ces rencontres, vous transmettre l'information en direct et permettre à tous les confrères d'avoir accès à ces évolutions réglementaires grâce au nouveau site internet de la CRCC de Paris ouvert début juillet 2007. Ce site, accessible à tous, permet de télécharger des outils pratiques, d'accéder à la recherche documentaire ou encore de se porter candidat à de la sous-traitance. 35000 visites du site sont effectives en 6 mois et plus de 200000 pages ont été vues.

En 2007, nous avons également décidé de reserrer le choix des formations à Paris pour cibler celles que nous pensions correspondre le plus à vos besoins. Notre stratégie fut la bonne puisque le nombre de stagiaires a augmenté en 2007, 1295 stagiaires sont venus en formation.

En 2007, le service technique de la CRCC a répondu à plus de 900 questions et la progression du service est constante. Je tiens à remercier tout particulièrement Ramon GONZALES et Robert CASTEL, présents tous les mardis à la CRCC pour traiter les questions particulièrement complexes. Je rappelle à ce titre que nous ne traitons que des questions figurant dans la doctrine professionnelle, que les réponses faites le sont exclusivement par téléphone et que nous vous demandons si vous le souhaitez de saisir une commission technique de la compagnie nationale quand la question n'a jamais été traitée, ce qui arrive de temps à autre.

En 2007, l'Assemblée Générale avait pour ambition d'une part de réunir toutes les composantes professionnelles, qu'elles soient institutionnelles ou syndicales et de mettre en avant la profession. En ce sens, le témoignage du Premier Président de la Cour des Comptes, Monsieur Philippe SEGUIN, a démontré la

2007



confiance d'une des plus hautes Autorités de l'Etat dans la manière d'exercer notre profession.

En 2007, la CRCC de Paris a participé activement à d'autres manifestations, les universités d'été et diverses réunions avec l'ANECS et LE CJEC.

En 2007, nous avons à partir du 15 octobre suspendu et différé le contrôle qualité sur demande du H3C et nous avons depuis, que ce soit lors de débats ou par intervention directe auprès du H3C fait part de nos inquiétudes mais aussi de nos certitudes : le contrôle qualité opéré par la CRCC de Paris est efficace ; il répond aux attentes du législateur et des confrères contrôlés. Je n'ai cessé de répéter qu'il ne faut pas décourager les très nombreux cabinets ayant quelques mandats d'importance significative par un alourdissement complémentaire des procédures de contrôle.

Vous êtes nombreux à vous poser des questions fondées sur l'avenir même de la pratique du Commissariat aux comptes « à la française ». La CRCC a pris sa part à ce débat que ce soit en contact direct avec la Présidente du H3C ou par écrit auprès des institutions européennes ou de nos autorités de tutelle. Elle a également porté le débat devant le Conseil National en novembre 2007 à la veille des états généraux de la profession pour que l'instance nationale place au cœur de ses préoccupations notre cœur de métier, **le CAC dans la PME** et l'importance du commissariat aux comptes dans la régulation de l'économie.

Dernier point d'importance qui me permettra de faire la transition avec le plan d'actions 2008, la gestion financière de votre CRCC en 2007. L'arrêté provisoire présenté au premier Conseil Régional de 2008 fait apparaître un excédent.

Cet excédent trouve sa justification comme suit :

- Une gestion rigoureuse et conforme au budget 2007 en matière de dépenses,
- Un arrêt du coût du contrôle qualité à partir du 15/10/2007,
- Des produits financiers plus importants que prévus (évolution des taux,...),
- Une ristourne formation meilleure que prévue (évolution des stagiaires,...),
- Une rentrée de cotisations plus importante que celle budgétée (évolution du chiffre d'affaires,...).

Le premier Conseil Régional de l'année a décidé à l'unanimité des présents que cet excédent vous soit reversé. Il prendra la forme d'un remboursement de 140 euros par CAC personne physique présente sur la liste au 01/01/2008. Ce reversement se fera après approbation de cette mesure par notre prochaine Assemblée statutaire. Il vous permettra notamment de financer une quote-part de votre obligation annuelle de formation.

2007



PLAN D' ACTIONS 2008

Le principe d'un séminaire et d'un Conseil Régional décentralisé a été voté à l'unanimité par les membres de votre Conseil Régional comme c'est de tradition chaque année avec une participation payante. Ce Conseil Régional s'est déroulé à Florence. On m'a fait sur ce sujet un mauvais procès car au-delà des décisions importantes à prendre tenu de l'actualité en cours nécessitant un Conseil Régional exceptionnellement long, il était important que nous rencontrions nos homologues européens, eux aussi soumis à un train de réformes et intéressés par un échange sur nos modes d'exercice et notre organisation professionnelle et institutionnelle.

Le budget 2008 a donc été arrêté à l'équilibre et prend en compte le départ de la CRCC de Paris de deux cabinets importants.

La cotisation régionale 2008 tant fixe que proportionnelle n'augmentera pas comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, soit une cotisation fixe de 140 euros et une cotisation proportionnelle de 0.19%. Nous supprimons purement et simplement notre cotisation de 0.07% au titre du contrôle qualité puisque cette contribution sera dorénavant une cotisation nationale.

La cotisation nationale quant à elle prendra diverses formes :

- Une cotisation fixe de 390 euros
- Une cotisation proportionnelle de 0.24%
- Une cotisation proportionnelle de 0.22% contrôle qualité
- Une cotisation proportionnelle de 0.68% contrôle qualité (CA EIP)
- Une cotisation fixe de 12 euros par CAC au titre du portail informatique

La cotisation nationale dédiée au financement du H3C ne devrait pas être appelée avant parution d'un décret en Conseil d'Etat. Notre CRCC n'a toujours pas eu de réponse sur la possibilité pour les confrères de refacturer cette taxe et sur les modalités d'application du droit fixe institué sur chaque rapport. J'ai relancé cette demande pour que nous puissions avoir une réponse dans les meilleurs délais.

Quelles sont les actions d'ores et déjà programmées en 2008 ?

- **Les NEP et leurs difficultés d'application** dès le 5 février mais aussi ce même soir un débat sur l'avenir de la profession, les cotisations, les priorités du corps professionnel,
- **3 journées portes ouvertes en février à la CRCC** pour rencontrer vos élus et assister à des conférences et des démonstrations portant sur 3 logiciels adaptés au commissariat aux comptes,
- **Une grande animation de secteurs aux salons HOCHÉ** en mars où nous accueillerons une personnalité du monde judiciaire pour traiter et échanger sur « la gestion de crise » pour laquelle nous ne sommes jamais assez préparés, l'audition, la perquisition, la garde à vue, etc.
- **2 ou 3 autres manifestations** suivront avant les congés d'été, les réunions de secteurs décentralisées dans les départements où nous traiterons entre autres des difficultés liées à la formalisation de nos observations ou réserves dans le rapport général, une grande réunion sur le contrôle qualité, la réforme en cours et les nouvelles modalités et une réunion avec les jeunes, les étudiants, nous voulons créer des vocations.

2008 sera également l'année résolutement à votre service puisque nous avons lancé depuis janvier 2008 la newsletter de la CRCC de PARIS qui rencontre un vif succès et dans laquelle les outils pratiques PME figurent en bonne place. D'autres actions spécifiques seront mises en œuvre telle une aide relative « au rapport de transparence » qui devient obligatoire dès le 30 juin 2008 pour les confrères ayant des mandats EIP.

2008 sera également l'année de la formation, nous essaierons de vous proposer une large gamme de formations dépassant le catalogue national si l'habilitation de celles-ci est accordée.

2008 sera enfin une année charnière car le spectre des seuils pour le CAC PME n'a pas disparu même si les prises de position de nos autorités de tutelle se veulent rassurantes ; **il nous faudra rester vigilants et mobilisés.**



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE de la CRCC PARIS avec l'ORDRE des DOTTORI COMMERCIALISTI.

Le 18 janvier 2008, le Conseil Régional de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris a reçu, à Florence, le Président de l'« *Ordine dei Dottori Commercialisti e degli Esperti Contabili* » du Département de Florence, le Dottore Sandro SANTI, accompagné de son bureau.

Il faut souligner que c'était la première sortie officielle du Conseil Régional italien, puisque la réforme instaurant la fusion de l'ordre correspondant en France à l'Ordre Régional des Experts-comptables et de l'« *Ordine dei Ragionieri* » (profession similaire à celle d'Expert-Comptable mais nécessitant des études moins poussées – un bac +3) date du 1^{er} janvier 2008. A l'occasion de cette fusion, a également été intégré à l'Ordre l'*Albo dei Revisori Contabili* regroupant lui les Commissaires aux Comptes.

ORGANISATION DE LA PROFESSION en Italie :

Sur la région de Florence, cet Ordre nouvellement institué regroupe 2000 inscrits et 600 stagiaires ou étudiants inscrits à l'Université.

Il y a 140 Ordres locaux en Italie réunissant 120 000 confrères après la réussite d'un examen à l'issue de cinq années d'étude suivies de 3 années de stage permettant d'assumer à la fois les fonctions d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes. Alors que la Profession souhaite limiter le nombre d'inscrits, des associations non inscrites à l'Ordre peuvent opérer des prestations de services comptables.

Les Ordres locaux élisent un Président National et dépendent directement du Ministère de la Justice.

Le Président National est élu par un collège représentant les différents Ordres locaux (le nombre de représentants varie suivant l'importance de chaque Ordre local).

Comme en France, on retrouve plusieurs manières d'assurer les missions dévolues aux experts-comptables ou aux CAC : au sein de grands cabinets, de sociétés de taille plus réduite ou en tant que personne physique.



CADRE D'INTERVENTION DES MEMBRES de l'ORDRE :

Les SARL dont le capital dépasse 120 000 euros et toutes les SA ont obligation de constituer un « Collège Syndical » composé de trois membres inscrits sur l'*Albo dei Revisori Contabili* se réunissant tous les trimestres et nommés pour trois ans.

Au sein du collège, ces trois membres contrôlent les comptes mais n'émettent pas d'opinion.

Lorsqu'il y a consolidation des comptes et a fortiori lorsque les sociétés sont cotées, il y a obligation de nommer un CAC ayant quasiment les mêmes attributions qu'en France.

La majorité des professionnels interviennent comme CAC, mais généralement avec peu de mandats (rarement plus de 10 par professionnel). Seuls 15 cabinets de CAC contrôlent l'ensemble des sociétés cotées italiennes.

Respectant les critères européens, il y a obligation de l'intervention d'un CAC lorsque existant au sein de l'organisation contrôlée deux des trois seuils suivants : au moins 7,3 millions d'euros de chiffre d'affaires ; 3,65 millions d'euros d'actif ; au moins 50 salariés.

Toutes les communes de moins de 15 000 habitants doivent faire contrôler et certifier leurs comptes par un Commissaire aux comptes.

Les villes de plus de 15 000 habitants doivent faire appel à un collège de trois CAC.

Les experts-comptables interviennent plus volontiers en Italie en tant que conseils, en particulier sur les questions juridiques et fiscales. A l'inverse, ils n'interviennent que rarement au niveau de la paie, des salaires et des problématiques liées au droit du travail, car il existe en Italie un métier spécifique à ces questions appelé « consulente del lavoro ». Leur clientèle est de plus essentiellement composée de PME qui constituent la grande majorité du tissu économique italien.

OBLIGATIONS DEVOLUES AUX MEMBRES de l'ORDRE :

Tout membre doit s'acquitter d'une cotisation forfaitaire annuelle de 390 euros.

Prendre une assurance n'est pas obligatoire.

Il y a chaque année obligation de suivre 30 heures de formation (cours ou conférence), notamment dans le domaine de la révision comptable. Cette obligation fait l'objet d'un contrôle rigoureux.

En cas de redressement fiscal d'un client, les experts-comptables peuvent être considérés comme responsables et devoir s'acquitter du tiers du redressement de ce client.

ABSENCE DE CONTROLE QUALITE « A LA FRANCAISE » :

La profession n'a pas organisé un contrôle de l'activité des membres de l'Ordre.

Les seuls contrôles effectués le sont sur la base de procédures disciplinaires intervenant après le dépôt d'une plainte. Le contrôle éventuel n'a donc lieu qu'à posteriori.



Portes Ouvertes Informatique - CAC les 19, 20 et 21 février 2008

Jean-François PLANTIN et les élus de la CRCC de Paris auront plaisir à vous rencontrer lors des Portes Ouvertes Informatique - CAC les 19, 20 et 21 février 2008 au siège de la CRCC de Paris.



Trois des principaux éditeurs de logiciels d'audit : CEGID, Francis LEFEBVRE et GEST ON LINE ont accepté d'animer ces trois journées.

Elles auront lieu de 10h30 à 17h30 avec une pause déjeuner. Nous vous y attendons nombreux !

